



- **Public concerné :** Toutes personnes susceptibles de porter secours au sein de l'entreprise.
- **Durée :** 2 jours - de 12.00 à 14.00 heures.
- **Nombre de participants :** Min 4 - Max 10.
- **Validation :** Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.
- **Matériel utilisé :** Vidéo projecteur et tablettes tactiles, supports numériques. 3 mannequins complets, 5 postes à masser, 3 défibrillateurs, outils pédagogiques, divers.
- **Pré-requis :** Aucun
- **Divers :** Un livret sera remis à chaque participant.

## La Législation

### Code du travail : Art. L.4224-15

Relatif au matériel de premier secours et secouriste :  
Obligation de former des secouristes pour les ateliers où sont accomplis des travaux dangereux et les chantiers employant vingt travailleurs au moins.

### Code pénal : Art.221-6, 222-19, 222-21

Relatif aux atteintes involontaires à l'intégrité de la personne ou de la vie.  
Circulaire 289 du 1er juin 2002 conseillant de doter chaque établissement d'au moins un secouriste pour dix personnes.

## Objectifs

A la fin de la séquence, les apprenants seront capables :

- D'intervenir efficacement, face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victime(s) ;
- De reconnaître les risques afférents à leur emploi ;
- D'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur leur lieu de travail en mettant en pratique leur connaissances en matière de prévention des risques professionnels ceci dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

### Théorie et pratique: (11h45)

- Le sauvetage secourisme du travail ;
- La recherche des risques persistants pour protéger puis prévenir ;
- Examiner la victime, faire alerter et informer ;
- Secourir la victime qui :
  - saigne abondamment, s'étouffe, ne répond pas, elle respire/ne respire pas, se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux, se plaint de brûlures, se plaint d'une douleur empêchant d'effectuer certains mouvements, se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.

### Théorie : (2h si nécessaire)

- Les risques spécifiques de l'entreprise ;
- Les attentes du médecin du travail.

### Synthèse de la formation : (15min)

- Reformulation ;
- Questionnaire de fin de formation.